RÈGLEMENT DU TOURNOI JEUNE BADMINTON CLUB EYMOUTIERS

DU 17 MARS 2019 HALLE DES SPORTS – EYMOUTIERS



- ART. 1 Le juge arbitre est Emmanuelle DOUGNAC.
- ART. 2 Le tournoi d' Eymoutiers est autorisé par la ligue de Badminton de Nouvelle-Aquitaine ainsi que par la FFBAD sous le numéro : 1802980
- ART. 3 Les règles applicables le jour du tournoi sont celles édictées par la FFBAD
 (c'est-à-dire victoire en 2 sets en 21 points, match disputé au meilleur des trois sets).
- ART. 4 Tournoi ouvert aux Jeunes (Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets) classés
 de NC à R. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence le jour de la compétition.
- ART. 5 Les tableaux seront fait par tirage au sort en utilisant le logiciel de la FFBAD
 «BADPLUS ». Simples par catégorie d'âge en séries de poules de 4 dans la mesure du possible avec 2 sortants.
- ART. 6 Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- ART. 7 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi
 que tous les accessoires nécessaires à son match.
- ART. 8 Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés à jouer.
- ART. 9 Les joueurs ont trois minutes de préparation à partir du moment où leur match a été annoncé,
 le temps de repos et ces trois minutes sont gérés par un logiciel de chrono conçu à cet effet.
- ART. 10 Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBAD, est exigée sur les terrains.
- ART. 11 Il est formellement interdit de fumer dans le gymnase.
- ART. 12 Seul un représentant de club, dûment identifié, est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART. 13 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le Juge

Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

• ART. 14 - Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Les juges arbitres pourront modifier les ta-

bleaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé.

ART. 15 - Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Ce temps pourra être réduit

avec l'accord des joueurs concernés.

ART. 16 - Les organisateurs du tournoi n'assument pas la responsabilité du statut de « WO » (forfait)

qu'ont certains joueurs dès le début du tournoi. Il est donc inutile de porter réclamation

à la table de marque.

ART. 17 - Les classements pris en compte sont ceux actualisés au CCPH le 2/03/2019.

• ART. 18 - Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

ART. 19 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de fusionner ou de scinder certains tableaux

selon le nombre de participants. Le nombre d'inscrits par tableau sera limité.

ART. 20 – La date limite d'inscription est le 1/03/2019, la priorité sera donnée aux 1 ers engagements

reçus et réglés. Le tirage au sort aura lieu le 02/03/2019. Les désistements et remboursements pourront

être effectués jusqu'à la veille du tirage au sort. Passé cette date, les inscriptions resteront dues, sauf

présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (astreinte professionnelle par exemple sur

justification de l'employeur).

ART. 21 – Volants officiels : RSL4

le comité d'organisation